

## CONSEIL SYNDICAL du 17 février 2026 à 18h30

### Procès-Verbal

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical se réunit à la salle du Conseil de la Mairie de Nanteuil-lès-Meaux, sur une convocation en date du deux février deux mille vingt-six en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :** SARAZIN Régis, BACHMANN Michel, LEAL Marie, DUPRE Jean-Pierre, COUROYER Pascal, ROUQUETTE Marc, VYT Vincent, AIREAULT Luc, LEMAIRE Denis, COURTIER Romain, GAUCHER Alain.

**Etaient excusés :** GRANDJEAN Etienne, HUDE Emmanuel, PECHARMAN Jean-Luc (pouvoir à M. DUPRE), ATTALI Didier (pouvoir à M. LEMAIRE), JARDINIER Patrick, LELOUP Julien, POIGNARD Hervé, VILLETTE Jean, MESSANT Francis.

**Etaient absents :** MARTIN Philippe

**Arrivée/départ en cours de séance :** Départ de MEZE Manuel avant le vote.

Monsieur ROUQUETTE a été désigné comme secrétaire de séance.

---

### ORDRE DU JOUR

---

Régis SARAZIN ouvre la séance à 18h30 et procède à l'appel.

L'appel a permis de vérifier que le quorum était atteint (12 membres doivent être présents, la majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice en application de l'article L.2121-17 du CGCT)

-x---x---x---x---x---x-

Le procès-verbal du Conseil Syndical du treize octobre 2025 deux mille vingt-cinq est approuvé à l'unanimité

-x---x---x---x---x---x-

## Délibérations

### 1/ Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales).

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire en introduisant la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport, vise à fournir les éléments d'appréciation nécessaires à la tenue du débat. Il doit, par ailleurs, être transmis au représentant de l'Etat et publié.

Il est proposé au conseil syndical de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

 **Approuvé à l'unanimité**

## Questions diverses

Il est précisé au cours de la séance que les travaux d'hydraulique douce ne répondent plus aux objectifs initiaux : travaux rapides à mettre en place, sans contrainte réglementaire et peu cher. Il s'avère que des dossiers règlementaires soient nécessaires, malgré plusieurs discussions avec la DDT, dossiers long à mettre en place, et que les coûts de ces travaux soient beaucoup plus importants que prévu.

Le coût de l'aménagement des ZEC est très important mais il s'avère que ces dernières permettront un réel gain hydraulique et des protections efficaces contre les inondations. Un point avec la DDT concernant les dossiers règlementaires à mettre en place, a mis en évidence que les travaux ne pourront pas avoir lieu avant 2028 au vu des délais d'instruction. Une phase de négociation foncière sera également mise en place et pourra faire prendre du retard au projet.

M. Bachmann souligne qu'il sera important de mettre en avant la notion d'intérêt général pour ces travaux afin que tout le monde y adhère.

Madame Léal indique préférer que le SMMRPM lance le projet de diagnostic des bâtiments privés afin qu'ils voient une action concrète chez eux plutôt que les travaux d'aménagement d'hydraulique douce qui nécessitent encore des dossiers règlementaires.

Orientations budgétaires à approuver : il a été décidé à l'unanimité de réaliser l'action de diagnostics des bâtiments privés et de reporter les travaux d'hydraulique douce sur parcelle publique à Nanteuil-lès-Meaux et Chauconin-Neufmontiers à une année ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président,  
Régis SARAZIN

